

Syndicat C.G.T des musées d'Orsay et de l'Orangerie 62 rue de Lille - 75343 PARIS Cedex 07

Tél: 01 40 49 48 60 – 43 01 - courriel: cgt@musee-orsay.fr

1, jardin des Tuileries, 75001 PARIS

org.cgt@musee-orangerie.fr

Paris, le 16 décembre 2011.

# Suivi des engagements du protocole

de sortie de grève au musée d'Orsay (20 au 26 octobre)

## compte rendu de 2 réunions

sur les conditions de travail dans les services

Rappel du communiqué CGT-M'OO Carence du 21 novembre 2011 :

- « La CGT considère que les débats au sein de ces réunions prennent mauvaise tournure, car ce qui s'y dessine et annonce est en net recul par rapport :
- aux acquis du CTP du 29 septembre 2011;
- au protocole de fin de grève signé par le Cabinet du ministre le 27 octobre 2011.

Aujourd'hui, la lettre et l'esprit qui ont animé les grévistes est en passe d'être trahi et récupéré au bénéfice des visées de la Direction. En conséquence, la **CGT** se démarque des conclusions de la réunion du 10 novembre. Nous attendons toujours le compte rendu de l'administration de cette réunion qui, sans relevé écrit, n'aura aucune valeur. »

#### 1e réunion : accueil surveillance, le 10 novembre

L'administration a fini par transmettre un compte rendu de cette réunion le...

7 décembre. L'effectif <u>minimal</u> d'agents ASM <u>fixé à **49** agents</u> (avec expos ; 46 sans expos) pour une ouverture totale, a été validé au CTP du 29 septembre.

Lors de cette réunion, l'administration appelle cet effectif : « optimal » (au lieu de minimal) et abaisse à **41** l'effectif minimal pour une ouverture totale !

C'est une remise en cause inacceptable des décisions prises et validées en CTP. Avec 8 agents en moins, on revient au seuil minimal en vigueur <u>avant</u> l'extension du Nouvel Orsay.

Ainsi la Direction <u>annule</u> un mois plus tard ses propres engagements officiels en Comité technique et, deux semaines après, ses engagements devant les personnels, et au Cabinet du ministre !!!

L'administration présente une invention nouvelle, dont elle n'a pas parlé en CTP : le « mode dégradé » : 1 agent de moins par secteur, et des zones « prioritaires ». Elle prétend que c'est une proposition « des représentants du personnel » !!!

Pas ceux de la **CGT** qui refusent cette **manipulation** des revendications des agents ASM dans la pétition et la grève !

On lit enfin : « Les propositions faites par les représentants du personnel sont prises en compte (voir document ci-joint) »... mais il n'y a aucun document joint !

#### 2e réunion : caisses et accueil, le 15 décembre

Le 15 novembre, l'administration propose une seconde réunion, sur les <u>caisses</u> et l'accueil, fixée au 15 décembre.

Puis, sans explication, elle modifie l'ordre du jour et supprime l'accueil!

En ouverture de réunion sur les effectifs et les conditions de travail dans les services, l'administration annonce que l'ordre du jour est de nouveau modifié et qu'un point supplémentaire est ajouté : le secteur des vestiaires, à la demande de plusieurs syndicats.

La **CGT** n'en a pas été informée et n'a pas préparé ce dossier, prévu pour une réunion ultérieure. La CGT conteste l'alourdissement de l'ordre du jour, qui va conduire à bâcler les points prévus et n'aboutir à aucune décision concrète.

Plusieurs syndicats quittent la séance, qui est donc annulée et reportée.

La CGT demande qu'un calendrier global des réunions et de leur ordre du jour soit communiqué à l'ensemble des syndicats. Car en diluant les réunions au rythme d'une par mois, l'administration souhaite semble-t-il étaler sur 6 mois l'analyse des services : ateliers, installateurs, réservations, accès...

### Situation alarmante et inquiétante au secteur des vestiaires

Le point ajouté sur les vestiaires à la réunion de ce matin 15 décembre, ne se limite pas à une situation générale du secteur, mais est lié à un <u>accident grave</u> survenu à un agent, le **8** décembre (la semaine dernière).

Comment cette situation individuelle dramatique peut-elle être abordée dans une simple réunion de suivi technique, en l'absence du médecin de prévention, de l'agent de prévention (ACMO), de l'inspecteur hygiène et sécurité ?

Et comment l'administration a-t-elle pu attendre le 15 décembre pour évoquer devant les représentants du personnel la situation des vestiaires, sans parler de l'incident sérieux et grave survenu le 8 décembre ?

C'est <u>le jour même</u>, 8 décembre, que l'administration était tenue par le règlement d'informer **tous** les représentants du personnel (la **CGT** détient 5 des 9 sièges au Comité hygiène, sécurité et conditions de travail) de cet incident grave dont elle avait connaissance, et de convoquer en urgence un CHSCT exceptionnel.

La **CGT** a demandé ce 16 décembre à l'administration de recevoir dès lundi 19 décembre, une information écrite sur cet incident et sur les mesures et dispositions que l'administration a prises sur ce dossier. Informations qui doivent être transmises à tous les élus CHSCT des syndicats représentés dans cette instance.

La **CGT** rappelle qu'elle n'a de cesse depuis des années de dénoncer les conditions de travail particulièrement difficiles du secteur des vestiaires, face public (notamment durant l'exposition *Manet*), et la dégradation continue de ses effectifs et de leurs conditions de travail.

Au secteur des **vestiaires** comme à l'**accueil-surveillance**, aux **caisses-contrôle**, à l'**accueil-information**, la Direction abaisse régulièrement et de façon continue les <u>seuils minimum</u> d'effectifs requis pour le fonctionnement normal de ces secteurs, de façon officieuse et <u>non présentée en CTP</u>. C'est inadmissible, et ce n'est pas tenable.